

## LES EXTERIEURS

<b>Accès voitures</b>	Ascenseur à voitures depuis l'avenue de la Gare pour desservir les 2 parkings enterrés
<b>Accès piétons</b>	Dallages de ciment au Nord du pavillon sur les accès au patio Ouest et aux 2 appartements du rez-de-chaussée
<b>Espaces extérieurs</b>	Aménagements Sud au rez-de-chaussée du pavillon engazonnés Un dallage marque une zone de terrasse pour les 2 appartements Patio Ouest du bureau en dallages de ciment Patio Sud du bureau en gravier Balcons des appartements en béton taloché propre avec peinture 2 composants

## STRUCTURE ET FACADES

Structure en béton/maçonnerie, répondant aux exigences structurelles et sismiques :  
Radier et dalles en béton armé – surcharges admissibles selon norme SIA 261 :

• radier	200kg/ m <sup>2</sup> (2 kN/m <sup>2</sup> )
• dalles	200kg/ m <sup>2</sup> (2 kN/m <sup>2</sup> )
• balcons et terrasses	300 kg/m <sup>2</sup> (3 kN/m <sup>2</sup> )
• escaliers	400 kg/m <sup>2</sup> (4 kN/m <sup>2</sup> )

Murs de séparation entre appartements phoniques : brique avec doublage acoustique ou béton armé selon les normes accrues en vigueur

Façades en maçonnerie ou béton avec isolation extérieure crépie – valeurs selon dossier Minergie  
Pavillon avec peau ventilée en zinc sur les deux étages et la toiture Feblanterie en zinc

Fenêtres en bois-métal avec verre isolant– valeurs selon dossier Minergie et affaiblissement acoustique sur l'avenue de la Gare. Chaque pièce possède une fenêtre avec ouverture oscillo-battante

Garde-corps métalliques au choix de la promotion

Stores électriques à lamelles orientables sur toutes les fenêtres à l'exception des étages 1 à 4 de la façade sur l'avenue de la Gare avec stores toiles électriques verticaux - couleur au choix de la promotion

Store banne sur les deux terrasses de l'attique en façade Ouest au 5ème étage sur la profondeur de la terrasse - couleur au choix de la promotion



*Pour une meilleure qualité de vie et une faible consommation d'énergie, le bâtiment est conçu selon les exigences Minergie.*

**SECOND ŒUVRE ET AMENAGEMENTS INTERIEURS**

**Ascenseur** 8 personnes / 630 kg, avec portes télescopiques et accessible aux handicapés

**Serrurerie**

Boîtes aux lettres en aluminium avec découpe pour cylindre et portillon selon norme + compartiment interphone  
Porte entrée principale Porte métallique vitrée avec gâche électrique

**Menuiserie intérieure**

Portes palières Portes appliques pleines stratifiées (40 dB) et serrure tri-bloc – selon norme AEAI (feu)

Portes intérieures Portes en bois peintes en blanc avec cadre, faux-cadre et embrasure, serrure à clé – bouton tournant sanitaires

Portes sous-sol Portes appliques pleines stratifiées et selon norme AEAI (feu) si nécessaire

**Electricité**

Selon plans électriques de la promotion

Courant fort 220 V et 380 V : interrupteurs, prises et alimentations pour point lumineux dans toutes les pièces

Bureaux 3 x prises triples + 1 x prise TV ou TT

Cuisine 1 x prise étanche

Cave 1 x prise triple

Tous les stores sont électriques

Introduction de la fibre optique jusqu'au compteur de chaque appartement.

Téléphone et internet au choix et à la charge de l'acquéreur.

Interphone

Communs

Installation des appareils et luminaires dans les locaux communs : cage d'escalier, garage souterrain et divers sous-sols.

Eclairage extérieur des chemins et entrées d'immeuble.

**Chauffage**

Production de chaleur par chaudière à gaz et panneaux solaires sur la toiture du bâtiment de l'avenue de la Gare selon concept Minergie  
Distribution par chauffage au sol  
Réglage de la température ambiante dans toutes les pièces (thermostat)  
Compteur de chauffage individuel par bureau

**Ventilation**

Ventilation de confort Minergie : renouvellement d'air à double flux.

**Sanitaire**

Distributeur eau chaude par boiler centralisé et accumulateur solaire  
Compteur d'eau chaude pour chaque appartement

Installations sanitaires appartements selon plans et choix promotion

Appareils

WC comprenant un lavabo avec un meuble intégré et un miroir.

Robinetterie standard chromée de fabrication suisse

Accessoires selon choix de la promotion

**Cuisines**

Eléments de cuisine selon plans et choix promotion

Appareils

Frigo-congélateur de 120l, mini lave-vaisselle, vitrocéram à induction (2 plaques), hotte de ventilation à charbon actif, évier.

Meubles

Meubles bas + meubles suspendus en stratifié, plateau de travail en stratifié

Prix cuisine (Prix client/exposition)

Bureau	A13 et A23	7'000 CHF
--------	------------	-----------

**Revêtements de sols**

## Bureaux et zones communes

Parquet collé, chêne standard

Prix catalogue pour la fourniture TTC Fr. 70.- /m<sup>2</sup> + pose 30.-/m<sup>2</sup>

Carreaux de grès cérame

Prix catalogue pour la fourniture TTC Fr. 55.- /m<sup>2</sup> + pose 45.-/m<sup>2</sup>

## WC

Faïence sol

Prix catalogue pour la fourniture TTC Fr. 45.- /m<sup>2</sup> + pose 45.-/m<sup>2</sup>

## Caves

Radier taloché frais sur frais

## Cage d'escalier, paliers

Carreaux de grès cérame au choix de la promotion

**Revêtements des murs**

## Bureaux et zones communes

Enduit de fond et crépi ribé plein, grain 1 mm

## WC

Enduit de fond et faïence (sur toute la hauteur des pièces),

Faïences

Prix catalogue pour la fourniture TTC Fr. 45.- /m<sup>2</sup> + pose 45.-/m<sup>2</sup>

## Caves

Maçonnerie/béton brut ou isolation brute selon plans

**Revêtements des plafonds**

## Logements/ bureaux et cage d'escalier

Enduit et dispersion blanche

## Caves

Béton brut ou isolation brute selon plans

## CONDITIONS GENERALES

### *Taxes, introductions*

- Taxes et introductions, eau, électricité, téléphone, telereseau sont comprises.
- Taxes permis de construire et permis d'habiter comprises.

### *Non compris*

- Frais de notaire, registre foncier et frais financiers.
- Téléphone et internet au choix et à la charge de l'acquéreur.

### *Informations*

- Le vendeur et l'architecte se réservent le droit d'accepter les éventuelles modifications souhaitées par le propriétaire – celles-ci devront être étudiées avant la mise en chantier.
- Toutes modifications par rapport au présent descriptif feront l'objet de plus ou moins-values établies par le vendeur. Celles-ci seront confirmées après la signature du propriétaire.
- Des honoraires d'architecte de 12% seront calculés sur toutes les modifications commandées (concernant les plus et moins-values)
- Toutes les entreprises mandatées seront choisies par le vendeur.

### *Bases légales :*

Pour la conception et l'exécution des travaux de construction :

- Les lois et règlements de construction communaux, cantonaux et fédéraux ;
- Les conditions générales et particulières des associations professionnelles ;
- La norme de construction adaptée aux personnes handicapées (SN 521 500);
- Le bâtiment sera réalisé selon la norme Minergie et certifié par un organe officiel ;
- Garantie sur l'étanchéité de la toiture de 10 ans.
- L'immeuble est conçu avec l'assistance d'un acousticien et d'un ingénieur conseil en énergie et physique du bâtiment.
- L'immeuble répond aux dernières exigences sismiques cantonales.
- Les isolations et la production de chaleur sont conformes aux exigences SIA 380/1 et à la réglementation cantonale.

Si des exigences supplémentaires résultent des calculs relatifs à la statique du bâtiment, au chauffage, à la physique du bâtiment, à l'isolation phonique ou aux installations techniques, ces exigences devront être respectées.

*Ce document n'a pas de valeur contractuelle et peut encore être modifié*  
**invista SA – Octobre 2016**